

## 135290 - Celui qui entre en prière en retard doit il prononcer l'invocation introductive?

---

### question

La prière introductive est à prononcer en début de prière. Devrais-je la prononcer quand j'entre en prière au début de la deuxième rak'aa, par exemple? Ou doit-on considérer que j'en ai raté le moment? En d'autres termes, l'invocation introductive doit-elle être dite uniquement au début de la première rak'aa et pas après ou alors au moment où le fidèle entre en prière même si on n'est pas en première rak'aa?

### la réponse favorite

Louanges

à Allah

L'invocation

introductive est une sunna selon la majorité des ulémas. Quand le fidèle arrive alors que l'imam accomplit la

première ou la deuxième rak'aa

de la prière, il prononce l'invocation introductive, à moins qu'il ne craigne

que l'imam ne procède à la gémulation tout de suite. S'il le craint, il se

contente de la lecture de la Fatiha, car la lecture

de celle-ci est un devoir.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa

miséricorde) a dit: « **Selon al-Bghawi, si celui qui**

**entre en prière en retard commençait sa prière au moment où l'imam prononce le mot amiin,**

**il devrait le suivre en prononçant ce mot avant de prononcer l'invocation**

**introductive car la prononciation dudit mot (amiin) est facile. Si celui qui**

**entre en prière en retard arrivait alors que l'imam prononce l'ultime**

**témoignage, le retardataire dit Allah akbar, s'assoit et met immédiatement fin à sa prière à la suite de l'imam puis se relève pour continuer sa prière sans avoir à prononcer l'invocation introductive, le moment de le faire étant passé.»** Extrait de al-Madjmou'

(3/275). Al-Nawawi poursuit: « Si le retardataire arrive alors que l'imam est encore debout et sait qu'il a le temps de prononcer l'invocation introductive, la demande de protection et la Fatiha (avant que l'imam ne procède à la gémuflexion), qu'il le fasse. Chafii l'a précisé dans al-Oum et ses disciples l'ont suivi en cela.

Si le retardataire sait qu'il a le temps de prononcer une partie de l'invocation introductive suivie de la demande de protection et de la Fatiha mais n'arrive pas à tout compléter, il se contente de ce qu'il peut, selon les précisions de Chafii dans al-Oum.» Extrait de al-Madjmou' (3/276).

On a interrogé Cheikh Abdoul Aziz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) en ces termes: **«Si un retardataire entre en prière alors que l'imam est sur le point de terminer sa récitation et va procéder à la gémuflexion, le retardataire doit-il commencer par la prononciation de l'invocation introductive ou entrer en prière sans rien dire?»**

Réponse

Si le retardataire entre en prière alors que l'imam est en train de procéder à la gémuflexion, il fait comme lui et ne prononce ni l'invocation introductive ni rien d'autres mais il dit Allah akbar et se met en posture de gémuflexion. Si l'imam reste debout pendant un temps suffisant, le retardataire prononce l'invocation

introductive et récite la Fatiha. Ce qui est institué pour lui c'est de prononcer ladite invocation d'abord avant de réciter la Fatiha, même quand il s'agit d'une prière marquée par une récitation du Coran à haute voix.

S'il entre en prière alors que l'imam observe une pause silencieuse, il prononce l'invocation introductive pendant la pause. En l'absence de celle-ci, il prononce ladite invocation discrètement puis il se tait pour écouter l'imam. Si le retardataire n'arrive qu'au moment où l'imam procède à la gémuflexion, il dit Allah akbar puis fait comme l'imam puisqu'il est dispensé de la récitation de la Fatiha, étant excusé.»  
Extrait de -Madjmou' al- fatawa (30/150).

Allah le sait mieux.